

Poliquin, Renée (BAPE)**Objet:** TR : Projet de LET à Danford Lake**246****DB1**

À l'attention de M. Jean Roberge,

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake

Monsieur,

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

Je donne suite à la correspondance que la MRC d'Antoine-Labelle a reçue du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, M. William J. Cosgrove, le 30 avril dernier, relativement au projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake, dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood, dans la MRC de Pontiac.

Tel que confié à Mme Renée Poliquin de votre bureau, nous avons été surpris d'être invités à une rencontre préparatoire portant sur ce projet, qui se tiendra à Gatineau, le 9 mai prochain.

Nous n'étions absolument pas au courant de ce projet.

Aucun représentant du groupe privé qui parraine ce projet n'a communiqué avec nous. Pourtant, certains extraits de leur dossier parlent de la possibilité de recevoir des matières résiduelles à enfouir de notre MRC.

La MRC d'Antoine-Labelle compte deux lieux d'enfouissement sur son territoire, le premier situé à Mont-Laurier est un LES dont le processus de transformation en LET est enclenché. Ce site reçoit les matières de toute la vallée de la Lièvre, soit celles de douze (12) municipalités. Il est opéré par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (M. François Desjardins, président; M. Jimmy Brisebois, directeur général (819) 623-7382). Le second, est un LET qui vient d'être mis aux normes. Il est situé à Rivière-Rouge et est opéré par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (M. Yves Sigouin, président, Mme Johanne Bock, directrice générale (819) 275-3205). Il dessert cinq (5) municipalités de notre territoire et un certain nombre de la MRC des Laurentides située plus au sud.

Rien n'indique que notre milieu utilisera d'autres sites que ceux mentionnés. L'évaluation des promoteurs de Danford Lake est donc fort questionnable.

Sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, ce sont les municipalités locales qui ont la compétence en matière résiduelles. Elles ont confié à des régies intermunicipales le mandat de la cueillette et de la disposition. La MRC n'a aucune compétence en la matière. La MRC n'a que la compétence et l'obligation de se doter d'un Plan de gestion des matières résiduelles, exercice qu'elle a complété en 2004. Il n'est nullement question du site de Danford Lake dans ce PGMR.

J'ai communiqué avec la Régie de la Lièvre, le 1er mai. Son directeur général, M. Jimmy Brisebois a confirmé les propos que j'avance. Il s'est dit disponible pour se rendre à l'une des audiences publiques relatives à ce projet, soit celle qui se tiendra à Low, aux fins de témoigner de la position de notre région.

Je vous invite donc à entrer en contact avec lui.

Recevez, Monsieur Roberge, mes salutations les meilleures,

Le directeur général

Pierre Borduas

MRC d'Antoine-Labelle

Édifice Émile-Lauzon

425, rue du Pont

Mont-Laurier (Qc)

J9L 2R6

Tél : (819) 623-3485, poste 101

Fax : (819) 623-5052

p.borduas@mrc-antoine-labelle.qc.ca

c. c. M. Jimmy Brisebois, directeur général RIDL

Mme Nathalie Sigouin, chargée de projet PGMR

2007-05-03